

COMMUNE de VILLIERS-LE-SEC

L'an deux mil vingt, et le trois octobre, à 10 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Commune de Villiers-le-Sec (compte tenu des mesures sanitaires), sous la présidence de Madame Laurence MEUNIER, Maire.

Présents : Laurence MEUNIER, Yann GIRARDOT, Christian VILLAUMIE, Sylvain ANDREOLI, Marie-France BAILLET, Sonia ELORRIOROZ, Guillaume GARCIA, Robert JAMET, Olivier JOBARD, Ludovic PICARD, Killian RATIER, Philippe VATTANT,

Absents excusés : Annie VERSET, Anne-Claire VIARD, Julien RIBEIRO

Pouvoirs : Annie VERSET à Laurence MEUNIER, Anne-Claire VIARD à Sonia ELORRIOROZ.

Secrétaire de séance : Sonia ELORRIOROZ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Compte-rendu de la Commission Bois, Chasse et Pêche.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission qui s'est déroulée le 18 septembre 2020.

Compte-rendu de la Commission Bâtiment, Voirie, Urbanisme, Patrimoine, Environnement et Agriculture.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission qui s'est déroulée le 18 septembre 2020.

Projet de convention entre l'Office National des Forêts, le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne et la Commune de Villiers-le-Sec

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un représentant du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne le 28 juillet 2020, concernant la mise en place d'une Convention entre l'Office National des Forêts, le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne et la Commune de Villiers-le-Sec, sur la parcelle Pelouses de la Côte des Pâtis à Euffigneix et Villiers-le-Sec (parcelle forestière n°50 et cadastrée ZA 276).

Elle donne lecture du projet de convention pour la gestion de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, émet un avis favorable au projet de la convention, mais demande à réduire le délai de la convention de 10 ans à 5 ans (article 7). Le Conseil demande également à ajouter la possibilité pour la Commune de refuser les propositions préalables du Conservatoire (article 3). Le Conseil autorise Madame le Maire à signer la convention modifiée telle que jointe à la délibération.

Assistance technique départementale dans le domaine de la voirie – Année 2021

Considérant que le Conseil Départemental propose une assistance technique dans les domaines de la voirie, le Conseil Municipal proroge son adhésion au service départemental d'assistance technique pour la voirie et l'aménagement du territoire. Il approuve le montant de la contribution pour l'assistance technique de la voirie de la Commune arrêtée selon le barème départemental à 543,75 € pour l'année 2021, étant entendu que ce barème sera révisé pour les années suivantes selon les modalités indiquées à l'article 6 de la convention. Il habilite le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avenant à la convention de prestation intégrée – accès à Xcelia

Vu l'avenant à la convention de prestations intégrées, concernant Xcelia (archivage), le Conseil municipal décide d'approuver l'avenant afin de bénéficier de l'application Xcelia et autorise Madame le Maire à signer l'avenant et toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Election des délégués de la Commune à une commission locale du SDED 52

Madame le Maire informe le Conseil que le SDED 52 lui a indiqué que Monsieur Sylvain ANDREOLI ne peut être délégué communal à la commission locale du SDED 52, celui-ci étant salarié de ce syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en qualité de délégué communal à la place de Monsieur Sylvain ANDREOLI, Madame Sonia ELORRIOROZ, conseillère municipale.

Désignations de commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs pour l'Agglomération de Chaumont - proposition

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, soumet la proposition suivante à la Communauté d'Agglomération de Chaumont

Nom de la commune	Commissaire titulaire	Commissaire suppléant
Commune de Villiers-le-Sec	MEUNIER Laurence	ANDREOLI Sylvain

Inscription à l'état d'assiette - Destination des coupes – Affouage - Exercice 2020

Après avoir délibéré, le conseil municipal, sollicite l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2020, les parcelles 10 et 11. Il fixe le prix du stère à 7 € et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent. Cette délibération modifie la délibération 2018-09-28/09. Seront ajoutés les lots de l'année 2019/2020 pour lesquels les cessionnaires ont renoncé (lot n°12 de la parcelle 6, lot n°17 de la parcelle 5).

Inscription à l'état d'assiette - Destination des coupes – Affouage - Exercice 2021

Après avoir délibéré, le conseil municipal, sollicite l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021, les parcelles 12 et 13. Il fixe le prix du stère à 7 € et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

Parcelles ZO 199 et 200 – projet de division parcellaire et de viabilisation

Monsieur le Premier Adjoint présente les quatre croquis des divisions des parcelles ZO 199 et 200, situées chemin de la Riochey.

Le Conseil Municipal décide de reporter la délibération à une date ultérieure, compte tenu des hésitations entre le croquis 1 et le croquis 3. Le Conseil attend d'autres devis concernant la viabilisation.

Sécurisation de l'accès au parking de l'école

Monsieur le Premier Adjoint fait part du devis réalisé et de l'aménagement qui sera prévu pour sécuriser l'accès piétonnier des parents d'élèves et leurs enfants au parking de l'école. Il ressort qu'il serait préférable que cet accès sécurisé soit fait côté champ. Un nouveau devis va être demandé et un bornage s'il y a lieu.

Chemin rural n°23 dit en Praigneux – réfection d'une partie de la voirie

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu une demande de Monsieur RIBEIRO Julien pour une réfection de la voirie située devant chez lui.

Le Conseil Municipal décide de reporter la délibération à une date ultérieure.

Circuit des lavoirs

Madame le Maire fait le point sur les travaux de rénovation des lavoirs « De Courcelle » et « En Sarfontaine » et présente un dossier d'aménagement pour un circuit des lavoirs.

Le Conseil Municipal décide de reporter la délibération à une date ultérieure, compte tenu des tarifs élevés des devis.

Point sur la rentrée scolaire 2020/2021

Madame le Maire fait le point sur les effectifs de la rentrée scolaire, l'évolution passée et présente une perspective des années à venir.

Elle indique aussi une modification du plan sanitaire, en autorisant les parents d'élève stationnant sur le parking à traverser la cour de l'école pour accompagner leurs enfants à l'arrêt de bus.

L'agent d'animation accompagnera à 16h10 les élèves descendant du bus vers le parking où les attendront leurs parents.

Affaires diverses

- Madame le Maire indique au Conseil qu'elle a reçu le devis pour l'éclairage du stade de foot. Compte tenu du coût élevé, les travaux ne seront pas réalisés.
- Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu un mail d'une habitante de la Commune suite à l'empoisonnement de son chat et à des disparitions inquiétantes de chats dans son quartier. Madame le Maire a donc fait un rappel à la loi concernant la maltraitance des animaux domestiques.

- Madame le Maire indique au Conseil avoir rencontré Madame THEVENOT, gérante de « A la bonne frite » pour une question de délimitation de parcelles. Madame le Maire a pris pour repère les plans qui permettront de construire la terrasse.
- La réfection de la descente au garage de la salle des fêtes va être mise à l'étude dans les semaines à venir.
- La réfection du mur du foyer des jeunes, situé Impasse du Presbytère, va être mise à l'étude prochainement.
- Madame le Maire informe le Conseil que l'ONF a lancé l'étude des places de retournement.

Villiers-Le-Sec, le 3 octobre 2020
Le Maire, Laurence MEUNIER.

